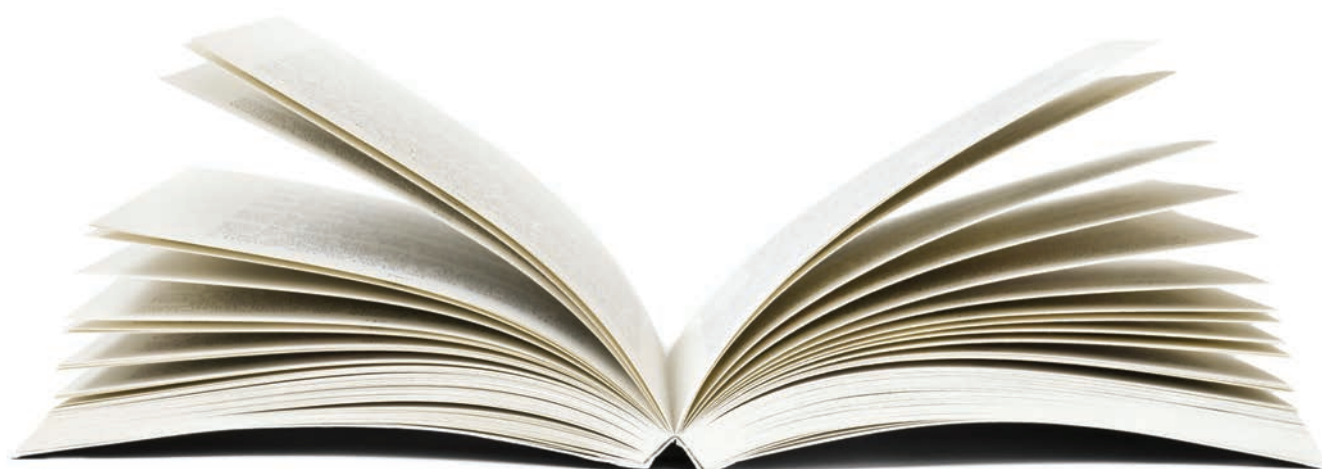


## Fiche 8.3. Le registre de sécurité

Le registre de sécurité est destiné à classer tous les documents relatifs aux différents contrôles et entretiens. C'est un outil de communication et de traçabilité<sup>1</sup>.

Ce registre contient notamment les documents suivants :

- les directives et instructions en matière de sécurité;
- le plan d'urgence interne<sup>2</sup>;
- les rapports de visite des conseillers sécurité (conseillers en prévention, conseiller en prévention-médecin du travail, service d'incendie, service de police);
- les contrôles périodiques pour les risques incendies;
- les rapports d'exercices d'évacuation<sup>3</sup>;
- les contrôles imposés par les autres réglementations et normes;
- le permis d'environnement;
- l'inventaire d'asbeste (amiante);
- la liste des postes à risques en matière de Surveillance de la santé;
- la liste des personnes soumises à la Surveillance de la santé;
- la liste des équipements de protection individuelle;
- la liste des formations du personnel en matière de sécurité.



<sup>1</sup> Pour voir un modèle type réalisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, voir la fiche 8.3.1.

<sup>2</sup> Fiche 9.4.1. Modèle de plan d'urgence interne (PUI)

<sup>3</sup> Fiche 9.3.3. Exercice d'évacuation